

## Session Plénière du 21 et 22 décembre 2023

### Question ORALE

### À Noël on s'enguirlande ?

Monsieur le Président,

Avant toute chose, je vous remercie de bien prêter attention à la photo jointe à ma question.

J'ai été interpellée par un chauffeur de car REMI de mon département, dans l'Indre.

Ce dernier transporte de très jeunes enfants (en maternelle) qui ont été émerveillés par la guirlande installée sur le tableau de bord de son car, tout comme ils sont émerveillés par les maisons décorées de mille lumières en cette période de fêtes.

Son employeur a exigé qu'il l'enlève en prétextant que son donneur d'ordre est la Région, que Noël est une fête religieuse et que les transports scolaires sont laïcs d'où une incompatibilité voire une transgression avérée.

Une guirlande lumineuse n'est ni une crèche ni une Ménorah. Une nouvelle fois la laïcité est mise à toutes les sauces, surtout à la sauce politique pour créer un problème contraire à la laïcité. Cette dérive qui consiste à voir un fait religieux là où il n'y en a pas et d'être complaisant là où il est établi, est très inquiétante.

Monsieur le Président, pouvez-vous m'expliquer en quoi cette guirlande lumineuse aurait été considérée par vos services comme une atteinte à la laïcité ?

Je vous remercie.

